



Site Natura 2000 « Les UsseS »

Comité de Pilotage n° 2

le 11 octobre 2021

Présentation du diagnostic et des enjeux

Compte Rendu



Introduction

Hervé Bouëdec, président de COPIL, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. David Mula, directeur de Latitude Biodiversité, présente son équipe : Amélie Bertolini et Elodie Richard. Il expose avec Amélie Bertolini l'ordre du jour de la réunion :

- diagnostic écologique du site Natura 2000 des Usses (territoire naturel, hydrologie, habitats, flore, faune)
- diagnostic socio-économique
- enjeux écologiques et socio-économiques
- Objectifs à Long Terme (OLT)

Diagnostic écologique et socio-économique

Latitude Biodiversité présente le diagnostic écologique du DOCOB (Document d'Objectifs). La méthodologie, les habitats naturels, la flore d'intérêt communautaire et patrimoniale ainsi que les espèces faunistiques d'intérêt communautaire sont présentés. Plusieurs espèces faunistiques d'intérêt communautaire sont également détaillées : les écrevisses autochtones, le Sonneur à ventre jaune et la Laineuse du prunellier.

Un premier temps d'échange est ouvert pour les questions et les remarques éventuelles :

Jacques Bordon indique que sur le marais de Tirnan (Vorzières) par exemple, il n'y a plus de gestion depuis 2 ans tandis que le Crêt Pollet a fait l'objet d'une coupe rase dernièrement. Il précise qu'il n'y a plus de gestion concertée et que cela aurait pu être évité si le CTENS (Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles) avait été présent. Il fait appel aux élus de la CCUR (Communauté de Communes Usses et Rhône) pour lancer la procédure du CTENS afin de pouvoir reprendre la gestion concertée sur ces sites. Il précise qu'il faudrait agir avec cet outil et faire un seul COPIL général pour Natura 2000 et le CTENS. Il demande quel est le rôle des institutions / collectivités dans le contrôle des rejets au niveau des ruisseaux présents à l'amont, sachant qu'il est préconisé dans le PLUi de la Semine l'absence de rejets de part et d'autre des berges. David Mula répond que c'est la police de l'eau qui est en charge de contrôler la conformité.

Paul Rannard, Maire de Chêne-en-Semine rappelle que le dispositif CTENS est difficile à mettre en place au sein de la CCUR. Il précise que les STEP à roseaux ont été installés à l'époque, car elles étaient plus écologiques, et que selon le diagnostic hydrologique présenté par Latitude, elles ne seraient désormais plus assez efficaces (l'aval des Usses est assez chargé en azote et phosphore). Il demande ce qu'il faut faire.

Luc Méry (APOLLON 74/Syndicat Intercommunal du Vuache) indique que les filtres plantés à macrophytes fonctionnent bien à Clarafond, mais que ça dépend du milieu récepteur (dilution des rejets dans la quantité de la masse d'eau). Il demande si le motocross de Chaumont a été évalué. Elodie Richard répond que des échanges avec eux ont eu lieu, notamment à propos du drainage. Ils sont identifiés dans le diagnostic socio-économique et le risque de rejets polluants est cité. Luc Méry précise que c'est surtout lors des entraînements et des compétitions en période de pluie que le risque est le plus important, avec l'écoulement des limons. Il précise qu'il fournira l'étude hydraulique qui a été réalisée sur ce site.

Luc Méry demande si le Muscardin a été inclus au DOCOB, Elodie Richard acquiesce, mais précise que c'est une espèce qui n'est pas en annexe II de la Directive Habitat, elle est donc citée, mais pas développée dans le Document d'Objectifs. Il indique également qu'un autre risque pour le Sonneur à ventre jaune est la colonisation des mares par les grenouilles rieuses, et qu'il serait donc plus pertinent de faire des petites mares, notamment sur la zone humide du Champ de la Grange à Clarafond.

Jacques Bordon indique que les mesures compensatoires pour la ZAC de la Croisée permettent la restauration de zones humiques (mares, noues) favorables au Sonneur à ventre jaune et à d'autres amphibiens. Le Plan de Gestion sera assuré par ASTERS, il est important de garder ce point en tête pour la partie gestion du DOCOB. Il est également possible qu'une flore intéressante, présente il y a plusieurs années, se développe à nouveau dans la zone. David Mula précise qu'une vision des corridors à une échelle plus large notamment pour le Sonneur serait intéressante. Pour cette notion

de corridors, Luc Méry termine en indiquant que plusieurs stations de Laineuse du prunellier sont connues sur d'autres communes et qu'il serait intéressant de les cartographier. La gestion des lignes électriques par RTE est également évoquée, car elle peut impacter la présence de l'espèce, il serait donc intéressant d'échanger avec eux sur ce point.

Gaëtan Masson (ATMB) indique qu'une étude du bassin de récupération des eaux de l'autoroute est en cours avec des travaux prévus en 2023. En effet, il n'existe pas aujourd'hui de dispositif en cas de pollution diffuse. Une concertation est en cours afin de trouver des solutions qui limiteraient ce risque. L'entreprise travaille également sur les continuités écologiques avec la FNE (France Nature Environnement) qui est en train de diagnostiquer 6 ouvrages. Deux passages existants vont être restaurés.

Concernant les écrevisses autochtones, Sébastien Malan demande des précisions sur l'épisode de peste de l'écrevisse en cours. Philippe Huchet (FDPPMA) explique que la situation est stable depuis 15 jours et qu'il faut attendre que l'épisode se termine sur le Saint-Pierre. L'origine de l'épisode ne sera probablement jamais connue. Il rappelle l'importance de bien désinfecter le matériel et interpelle sur la mise en place de mesures urgentes afin d'éviter la dissémination de la peste dans les autres cours d'eau (par exemple l'interdiction de la pêche tout au long de la durée de l'épisode). Il tiendra les différents acteurs informés et précise qu'une fois l'épisode terminé et les résultats des analyses obtenus, il sera possible de recoloniser le Saint-Pierre avec des individus du ruisseau du Moulin d'Héry.

Luc Méry intervient en précisant qu'une nouvelle association de ramassage de déchets (Usses & Merveilles) pourrait être intéressée par la localisation des dépôts sauvages sur le site. Il précise que pour la pollution au goudron, il faudrait faire de la sensibilisation auprès des sociétés de chasse. Fanny Seyve répond que la Fédération de chasse a été prévenue et que le goudron n'est ni autorisé ni interdit d'un point de vue réglementaire. En revanche, le dépôt de bidon sur un site est bien interdit.

Luc Méry termine en demandant si le projet de retenue collinaire a été inclus dans le diagnostic. Hervé Bouëdec répond qu'un nouveau projet a été déposé, moins volumineux, mais qu'il n'y a pas de retour pour le moment. Le projet semble également avoir été déplacé sur un autre bassin versant. Latitude précise que ce projet sera présenté dans le Document d'Objectifs.

Présentation des enjeux

Latitude Biodiversité présente les enjeux liés aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire ainsi que les enjeux socio-économiques du site.

Un second temps d'échange est ouvert aux questions et remarques.

Luc Méry intervient et indique que la carte de la synthèse des enjeux ne semble pas complète sur la partie amont. Elodie Richard précise qu'elle sera mise à jour avec les données récentes (HIC...). Il est également précisé que la carte des enjeux à l'amont présente bien le contexte patrimonial. Fanny Seyve précise que le site est très riche d'un point de vue écologique, malgré l'ensemble des points noirs évoqués. David Mula indique qu'il sera important de partager ce diagnostic et de communiquer avec l'ensemble des acteurs du territoire sur les enjeux du site. De plus, certaines espèces moins connues sont encore à rechercher et certaines données sont à affiner par le biais de nouveaux suivis, comme la présence du Damier de la Succise par exemple.

Jacques Bordon indique que la liste d'espèces présentée est très restreinte dans les documents Natura 2000. Il prend notamment l'exemple de l'œillet superbe, espèce patrimoniale qui n'est pas une espèce inscrite à la Directive Habitats-Faune-Flore, qui pourrait faire l'objet de mesures de conservation. L'espèce est par exemple menacée par le passage des épaveuses dans les fossés. Il explique que ces espèces (Œillet, Bacchante...) représentent aussi des enjeux importants et qu'il est dommage de se concentrer uniquement sur la liste Natura 2000.

Luc Méry demande pourquoi l'habitat « tourbière » est présent dans la liste des Habitats d'intérêt communautaire. Amélie Bertolini répond qu'il s'agit effectivement de bas marais, mais qu'elle doit utiliser les noms de la typologie Natura 2000.

Fanny Seyve demande si les cartes sont satisfaisantes pour les membres du COPIL, car elles vont servir de base pour la mise en place d'actions sur le site. Il n'y a pas de réactions des membres, le comité acquiesce donc les cartes du diagnostic avec quelques remarques :

Luc Méry demande si des sites de reproduction à Chiroptères sont connus à proximité du site, dans un but de sensibilisation des propriétaires du bâtî. Elodie Richard répond que oui et Fanny Seyve précise qu'ils seront ajoutés sur la cartographie concernée.

Luc Méry demande si les prairies à Sanguisorbe du site ont été prospectées pour l'Azuré de la sanguisorbe. Latitude indique que les suivis faune n'étaient pas initialement prévus pour l'élaboration du DOCOB, mais que des prospections ont été mises en place notamment pour la laineuse du Prunellier, le Cuivré des marais et le Sonneur à ventre jaune. De plus, la Sanguisorbe n'a pas été observée sur ces parcelles. Il s'agit uniquement de la dénomination Natura 2000, les prairies semblent donc peu favorables à la présence de cet Azuré.

Présentation des OLT

Latitude Biodiversité présente la méthodologie pour la définition des OLT ainsi que les OLT établis pour le site.

Un temps d'échange est ouvert afin de valider ces OLT.

Fanny Seyve précise que la gouvernance sera ajoutée dans un OLT, au même titre que la mise en valeur du site. Jacques Bordon précise que dans le cadre de cette mise en valeur, Haut-Rhône Tourisme avait pour projet de refaire le sentier du Crêt Pollet, mais qu'il n'a plus de nouvelles depuis. Ce sentier est très intéressant, car il est plutôt forestier et ne menace donc pas la prairie à Molinie présente. De plus il offre un point de vue intéressant et des panneaux sont déjà en place à l'entrée du site. Jean-Yves Machard confirme le projet de sentier.

David Mula demande si des panneaux pourraient être installés sur le Marais des Hospices. Jacques Bordon indique que le sentier est peu fréquenté et difficile d'accès. De plus, des projets de transplantation de l'Œillet superbe sont en cours, il serait donc préférable de ne pas attirer les gens dans cette zone. David Mula précise qu'une plateforme surélevée pourrait être installée pour ne pas abîmer la zone. Jacques Bordon répond qu'effectivement une plateforme de ce type fonctionne bien et est déjà présente sur le marais du Dauzet.

Le COPIL est satisfait des OLT indiqués et David Mula précise que ce sont de grands points d'étape qui seront affinés par la suite avec les OO (Objectifs Opérationnels ou de développement durable).

Olivier Curtenaz (AICA de la Semine) interpelle le comité sur le fait que tous les efforts réalisés sur un site peuvent être mis à mal si un propriétaire refuse d'agir ou s'il n'est pas au courant des enjeux écologiques présents sur son territoire. David Mula confirme que Natura 2000 est basée sur une démarche contractuelle. Sébastien Malan (DDT) précise que dans le cadre d'un projet par exemple, même si Natura 2000 n'est pas réglementaire, le projet doit être soumis à une évaluation d'incidence et ainsi doit faire l'objet d'une étude au préalable. Olivier Curtenaz indique qu'une pollution sur un des ruisseaux pourrait détruire tous les efforts menés sur la conservation des écrevisses par exemple. Fanny Seyve précise que dans le cas des écrevisses, l'enjeu est tellement fort qu'il est pratiquement connu de tous. Olivier Curtenaz termine en précisant que le plus important c'est que l'information soit diffusée au plus grand nombre afin que les enjeux soient compris par tous. Jacques Bordon indique que l'information via le Papyr'Usses est toujours un peu limitée, et qu'il serait pertinent de relayer l'information via les bulletins municipaux avec l'aide des mairies. Fanny Seyve poursuit en indiquant que la deuxième lettre d'information sera réalisée prochainement et qu'elle sera donnée aux mairies afin d'être distribuée. Hubert Gurcel (Syndicat de la Propriété Privée Rurale) interroge sur le nombre et le nom des propriétaires sur le site. Fanny Seyve indique qu'il est possible de connaître le nombre exact de propriétaires, mais qu'il y a eu de nombreuses mises à jour du cadastre. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de cibler l'ensemble des propriétaires à chaque action, mais plutôt de réaliser une communication ciblée uniquement sur les propriétaires concernés. Jean-Yves Machard précise que cette communication ciblée est en général plus efficace.

Fanny Seyve conclut sur les OLT et précise qu'ils seront affinés par la suite. Elle rappelle le calendrier et indique que le **prochain COPIL aura lieu le 6 décembre prochain, avec pour objectif d'affiner les différents axes pour la gestion du site**. En début d'année, des ateliers permettront de travailler plus concrètement avec les acteurs du territoire sur les actions de gestion. Le DOCOB sera rendu au printemps (avril - mai).

Luc Méry demande s'il serait possible d'avoir les données et les cartographies réalisées afin de les

utiliser dans le cadre des actions menées sur le Vuache et pour l'ABC (Atlas de Biodiversité Communal). Fanny répond que la cartographie des habitats pourra être fournie après l'approbation du CBNA (Conservatoire Botanique National Alpin) qui aura lieu le 15/02/2021. Luc Méry demande s'il est encore possible de rajouter le ruisseau des Vorziers au périmètre Natura 2000, au vu de la présence de l'Écrevisse à pattes blanches. Fanny Seyve précise qu'il est trop tard pour étendre le périmètre puisque le dossier pour l'extension est terminé. En revanche, il est possible d'utiliser d'autres outils pour agir sur ce ruisseau. Jacques Bordon souhaiterait également avoir accès aux données faune et flore afin de rechercher des nouveaux nids à Laineuse par exemple. Fanny Seyve indique que les données pourront lui être transmises.

Philippe Huchet prend la parole pour exposer l'état des lieux actuel des écrevisses autochtones sur les ruisseaux amont du site. La situation est revenue comme celle connue il y a 10 ans, notamment à cause de l'épisode de peste de l'écrevisse en cours sur le Saint-Pierre, et les diverses pollutions ailleurs. Malgré l'urgence d'agir sur certaines pollutions, rien n'est perdu, mais il faudra cependant se donner les moyens et agir avec des actions concrètes. Il ajoute qu'il est normal de trouver une grande richesse sur le bassin versant du Saint-Pierre. En effet, les deux espèces d'écrevisses étant très fragiles, leur présence indique une qualité des milieux exceptionnelle qui permet à un grand nombre d'espèces d'être présentes.

Relevé de décisions / conclusion

Ce comité de pilotage a permis un apport d'information ainsi que des échanges concernant le diagnostic écologique et socio-économique du site des Usses. De plus, les enjeux ainsi que les OLT ont été validés.

Il n'y a pas de remarques ni de questions supplémentaires.

Hervé Bouëdec clôt la réunion en remerciant l'ensemble des participants, mais également ceux présents aux ateliers de travail. Il remercie le Syndicat de Rivières des Usses ainsi que Latitude Biodiversité pour son travail et rappelle que la date du prochain COPIL est fixée au 6 décembre 2021. Il précise qu'en cas de questions ou d'observations, il est possible de contacter Fanny Seyve.

Feuille de présence

Fonction/Organisme	Prénom - Nom	Présence
Président de COPIL	Hervé BOUËDEC	Présent
Mairie de Chessenaz		Absent
Mairie de Chêne-en-Semine	Paul RANNARD	Présent
Mairie de Clarafond-Arcine	Marie Christine MERMIER	Présente
Mairie de Desingy	André BOUCHET	Présent
Mairie de Frangy		Absent
Mairie de Seyssel	Florian ZUCCALLI	Présent
Mairie d'Usinens (et CASMB)	Benoît BORNENS	Présent
Mairie de Vanzy	Christel ZUCCALLI	Excusée
Mairie de Bassy	Anne DEJEAN	Excusée
Communauté de communes Usses et Rhône	Bérengère LITTOT	Excusée
Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes		Absent
Conseil Départemental Haute- Savoie		Absent
Syndicat intercommunal du Vuache / Apollon 74	Stéphane PATRY	Présent
Syndicat intercommunal du Vuache / Apollon 74	Yasmine LACHENAL	Présente
Syndicat intercommunal du Vuache / Apollon 74	Sylvie RINALDI	Présente
Syndicat intercommunal du Vuache / Apollon 74	Jacques BORDON	Présent
Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc (CASMB)	Nicolas WEIRICH	Excusé
Centre Régional de la Propriété Forestière	Agathange SCHELL	Excusée
Fédération Dale des entrepreneurs et artisans du BTP		Absent
UNICEM	Jérôme MARTIN	Présent
ATMB	Gaëtan MASSON	Présent
Syndicat de la Propriété Privée Rurale	Hubert GURCEL	Présent

Fonction/Organisme	Prénom - Nom	Présence
Haut Rhône Tourisme		Absent
FNE	Bernard GAUD	Présent
LPO 74		Absent
ASTERS		Absent
FDPPMA	Philippe HUCHET	Présent
FDPPMA	Guillaume GOURDY	Présent
Fédération Départemental des Chasseurs	Régis VULLIET	Excusé
APOLLON 74 / SIV	Luc MERY	Présent
CPIE Bugey Genevois	Christel LIMARE	Excusée
Office National des Forêts 74	Jérôme RIESEN	Présent
OFB		Absent
Agence de l'eau RMC		Absent
Compagnie Nationale du Rhône	Antoine AMOUREUX	Présent
DREAL		Absent
Sous-Préfecture		Absent
DDT - Cellule Milieux Naturels	Sébastien MALAN	Présent
Sablrière de Chilly	Jérôme MARTIN	Présent
AICA Semine	Olivier CURTENAZ	Présent
Syndicat de Rivières les Usses	Fanny Seyve	Présente
Syndicat de Rivières les Usses	Jean-Yves Machard	Présent
Syndicat de Rivières les Usses	Lucie Charles	Présente
Latitude	David Mula	Présent
Latitude	Amélie Bertolini	Présente
Latitude	Elodie Richard	Présente